

BLA BLA



Mai & JUIN 2016

Le 26 juillet 2016

RÉSUMÉ du Conseil municipal de mai 2016

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 2 mai 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : M. Michel Prince, M. Michel Dumont, M. Pierre Boisvert. M. Rémy Larouche et M. Serge Breton.

Absente : Madame Christine Marchand

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois d'avril
3. Lettre d'excuse de M. Uehlinger à dg et M. Maire
4. Lettre du conseil municipal à M. Uehlinger
5. Autorisation des achats pour l'aqueduc
6. Autorisation des achats pour le réseau sanitaire
7. Embauche d'un préposé(e) à la guérite
8. Programmation des travaux prévue avec la TECQ
9. Demande d'approbation des travaux par le MTQ
10. Adoption du règlement modifiant le tarif 9-1-1 augmentant de 0.40\$ à 0.46\$
11. Rapport de l'inspecteur municipal
12. Début des travaux firme Avizo
13. Réparation 88 rue l'Anse
14. Réservation calcium
15. Rencontre MRC, 16 mai
16. Forfait annuel pour les pêcheurs 2016
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 53 738.\$
18. Québec Internet offre de services
19. MTQ refait l'asphalte sur la route 161
20. Rencontre Biblio 3 juin
21. Correspondance
22. Comptes du mois
23. Lettre de Ministère de l'Environnement
24. Varia
 - a) Ouvrage Gosford Nord
 - b) Réparation réseau d'aqueduc Route 161 Sud
 - c) Choix de matériaux pour les plates bandes aux deux extrémités du Village
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2. Adoption du procès-verbal du mois d'avril.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

3. Lecture de la lettre d'excuse provenant de M. Uehlinger à M. Maire et à la directrice générale.

Suite à certains propos qui ont été dits à la séance du mois d'avril dernier par M. Giorgio Uehlinger.

Des excuses sont présentées à Monsieur Maire et à la directrice générale.

Monsieur le maire, permettez-moi d'exprimer sincèrement mes excuses.

Le mot qui vous a blessé, était inapproprié et ne reflète pas ma pensée.

Soyez certain de mon respect pour votre travail.

Mon emportement m'a fait déborder, j'en suis désolée et vous demande pardon.

Vous êtes autorisé à lire ces excuses lors du conseil municipal.

Sincèrement Giorgio

Des excuses sont présentées à la directrice générale

Merci Madame de me donner l'opportunité d'exprimer sincèrement mes excuses.

Le mot qui vous a blessé, était inapproprié et ne reflète pas ma pensée

Soyez certaine de mon respect pour votre travail.

Mon emportement m'a fait déborder, j'en suis désolée et vous demande pardon.

Vous êtes autorisée à lire ces excuses lors du conseil municipal.

Sincèrement

Giorgio

4. Lettre du conseil municipal à M. Uehlinger

Par la présente, la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens reconnaît que d'aucune façon monsieur Giorgio Uehlinger n'est responsable des tests commandés par la municipalité relativement à la qualité de l'eau de baignade du lac Coulombe le 12 juin 2012, non plus qu'à l'interdiction de baignade dans les eaux de ce lac au cours de la même période.

Un malheureux imbroglio n'impliquant d'aucune façon la mauvaise foi de monsieur Giorgio Uehlinger et celle de la municipalité a amené cette dernière à croire qu'un échantillon d'eau laissé par ce dernier au bureau municipal devait faire l'objet d'une analyse, ce qui n'était pas le cas.

Tant monsieur Uehlinger que la municipalité ont agi de bonne foi et dans le but de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs des eaux du lac Coulombe.

5. Autorisation des achats pour l'aqueduc

Que le conseil municipal accepte la dépense pour l'installation et l'achat d'équipement provenant des Pompes Garand facture # 031624 au montant de 1 582.06\$ pour Calibrer le conteur, extension de remplacement et démantèlement et réinstallation et main d'œuvre.

6. Autorisation des achats pour le réseau sanitaire

Que le conseil municipal accepte la dépense pour l'installation et l'achat d'équipement provenant des Pompes Garand facture # 031176 au montant de 4 922.04\$ et # 031178 3 952.84\$ achat de conteur, adapteur, installation et main d'œuvre.

7. Embauche d'un(e) préposé(e) à la guérite

Nous avons reçu trois (3) candidatures d'étudiants offrant leurs services pour travailler à la guérite pendant la période estivale.

Après analyse des CV, le choix s'est arrêté sur la candidature de Mademoiselle Sophie-Anne Thibault. Cette personne est admissible au programme de subvention pour étudiant.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens engage Mademoiselle Sophie Thibault comme préposée à la guérite pour la période estivale 2016.

8. Programmation des travaux prévue avec la TECQ (taxe sur essence)

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Considérant qu'il est nécessaire de faire connaître la programmation des travaux prévus au Ministère avant de les débiter.

Considérant que les membres du conseil ont fait connaître le choix des travaux à être réalisés

Considérant que les choix sont les suivants :

- | | | |
|--------------|-----------------------|-------------|
| ➤ Priorité 1 | Aqueduc nouveau puits | 95 000.\$ |
| ➤ Priorité 2 | Plans intervention | 10 000.\$ |
| ➤ Priorité 3 | Aucun | 0.\$ |
| ➤ Priorité 4 | Asphalte | 300 000.\$ |
| | Pluvial | 113 666..\$ |

Considérant que la municipalité doit obligatoirement investir un montant de 34 860.00\$ le montant de la TECQ à recevoir est de 483 806.00\$

Considérant que le coût total des projets prévus s'élève à 518 666.00\$

Il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipale fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (34 860.00\$).

Que La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

9. Demande d'approbation des travaux par le MTO (TECQ taxes sur essence)

Considérant qu'il est nécessaire de faire un réseau pluvial au centre du périmètre Urbain de notre municipalité

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour approuver les travaux qui sont mentionnés en priorité 4 au formulaire de la TECQ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire obtenir du Ministère des Transports l'approbation pour exécuter les travaux en priorité 4 tels que d'écrits au formulaire de la TECQ. Les travaux sont asphaltage et pose de pluvial au centre du village.

10. Règlement # 252 modifiant le tarif 9-1-1 augmentant de 0.40\$ à 0.46\$

Règlement numéro 252 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. La résolution numéro 2016-05-072 sur proposition de M. Serge Breton, appuyé de M. Michel Dumont, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit;

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par 1 : «client»; une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
2. «Service téléphonique» un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour rejoindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication. Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa. Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la

municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional au Québec.

3. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois, par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
4. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
5. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipal, des Régions et de l'Occupation du territoire font publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Rapport inspecteur municipal

Monsieur Ramsay, inspecteur municipal a fait rapport aux élus en atelier de travail des permis émis et des dossiers eau potable, service sanitaire et voirie.

12. Début des travaux firme Avizo

CONSIDÉRANT que la période hivernale et de dégel est maintenant terminée.

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté la soumission de la firme avizo au montant de 28 628.78\$ par résolution numéro 2015-08-141 adopté le 10 août 2015.

CONSIDÉRANT que les travaux suivants sont;

- Services consultatifs (forfait)
- études préparatoires et concept (forfait)
- plans et devis préliminaires (forfait)
- plans et devis définitifs (forfait)
- services durant la construction (forfait)
- surveillance de chantier taux horaire
- services spéciaux (forfait)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité demande à la firme Avizo de réaliser les travaux tels qu'ils sont mentionnés et inscrits au contrat de service.

13. Réparation 88 rue l'Anse

Attendu que pour effectuer lesdits travaux il est essentiel d'obtenir une entente écrite avec le propriétaire concerné.

Attendu que cette entente doit obligatoirement être spécifiée que la municipalité est dégagée de toute responsabilité des dommages présents, passés et futurs.

Attendu que cette entente ne constitue d'aucune façon une reconnaissance de responsabilité de la part de la Municipalité.

Attendu que les coûts prévus sont de 2000.\$ à 3000.\$

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte d'effectuer la réparation au coût si haut-mentionné conditionnellement à ce que l'entente soit signée par les deux parties.

14. Réservation du calcium

Il est résolu à l'unanimité.

Que l'achat du calcium liquide provenant de chez Calclo au montant de 18 000.\$ est autorisé par le conseil municipal.

15. Rencontre MRC, 16 mai

Attendu qu'une invitation a été transmise à la directrice générale pour assister à une rencontre concernant le projet PRIIL (plan d'intervention en infrastructure routière locales)

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité autorise la directrice générale et accepte et le remboursement des frais encourus pour assister à cette rencontre.

16. Passé annuelle pour les pêcheurs 2016.

Attendu que des demandant nous ont été présentés pour remettre des passes annuelles aux pêcheurs qui utilisent la rampe de mise à l'eau au Lac Nicolet

Attendu que l'utilisateur de cette passe devra obligatoirement posséder un moteur de 30 forces et moins.

Attendu qu'une photo de l'embarcation et numéro de série doit être inscrit sur la passe décernée.

Attendu que l'utilisateur devra présenter son permis de pêche en même temps que sa passe.

Attendu que l'inscription doit obligatoirement être faite au bureau de la municipalité avec les pièces justificatives tel que demandé.

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité accepte à titre de projet expérimental d'émettre des passes annuelles spécifiquement pour les pêcheurs qui respectent les conditions ci-haut mentionnées.

17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 53 738.\$

La confirmation de l'obtention de la subvention a été présentée aux membres du conseil municipal.

18- Québec Internet offre de services

L'offre de service est à l'étude.

19. MTQ refait l'asphalte sur la route 161

Confirmation par lettre de Ministère des Transports que des travaux d'asphaltage seront faite sur la route 161 entre le chemin Shank de Saints-Martyrs-Canadiens et Ham-Nord durant la période estivale.

20. Rencontre Biblio 3 juin

Attendu que la rencontre annuelle du réseau Biblio aura lieu le vendredi 3 juin à Yamachiche

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité accepte et autorise les personnes concernées à assister à cette rencontre s'ils le désirent. Les frais encourus déplacement et repas seront remboursés aux participants.

21. Correspondance

- 1) Offre de service Firme Avizo
- 2) Journée nationale du sport 5-6-7 mai
- 3) Société Assurance Automobile lance ça campagne de sécurité à vélo (le port du casque)
- 4) Gala Méritas 2015-2016 Polyvalente Disraeli
- 5) Les journées de la culture le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2016
- 6) Offre de services d'Élagage et services arboricoles
- 7) Offre de services Denis Perreault Simone Chatigny
- 8) Certificat conformité
- 9) Invitation Copernic, 25 mai
- 10) Panneaux identifiant la route partagée

22. Comptes du mois acceptation

Il est résolu à l'unanimité. D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de **66 930.38 \$** je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

COMPTES - CONSEIL du 2 mai 2016

Jocelyn Larrivée (cabane à sucre)	1 568.26
SPAA (adhésion - 2016)	476.71
Le Cantonnier (adhésion - 2016)	40.00
Receveur Général du Canada (DAS)	930.20
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 418.02
ADMQ (inscription congrès)	578.32
André Henri, maire	850.00
Michel Prince, conseiller	329.50
Christine Marchand, conseillère	329.50
Rémy Larouche, conseiller	329.50
Serge Breton, conseiller	329.50
Michel Dumont, conseiller	329.50
Pierre Boisvert, conseiller	329.50
Bell Mobilité inc. (avril)	153.63
Buropro (avril)	1 325.44
Claude Caron Avocat inc. (mars)	9 657.55
Desjardins Sécurité Financière (mai)	1 033.01

Épicerie du Coin (avril)	163.65
Entretien Général Lemay (balayage, installer balançoires,	195.46
Excavation Marquis Tardif inc. (6e versement déneigement)	15 826.31
Gesterra (mars)	702.51
Groupe Environex (mars)	145.68
Hydro-Québec (éclairage public / mars)	247.87
S.C.A. Ham-Nord (avril)	49.61
Sogetel (avril)	242.82
Avizo Experts-Conseils (plan intervention - suite)	4 713.98
Bentar inc. (lettrage)	252.95
Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	10.52
Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements)	1 437.19
MRC d'Arthabaska (permis)	135.00
Veolia Water Technologies Canada inc. (aqueduc)	196.26
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part)	14 205.75
Total du salaire de la D.G. :	2 242.60
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	5 154.08
TOTAL	66 930.38 \$

23. Lettre du Ministère de l'Environnement

Une lettre faisant mention des lacunes de notre réseau sanitaire et de recommandations nous a été remise par les personnes du Ministère ayant effectué l'analyse.

Varia

a) Ouvrage Gosford-Nord

Attendu que les membres du conseil prévoit un montant de 3 000.\$ pour creuser des fossés et acheter et poser de l'asphalte recycler sur le chemin Gosford- Nord.

Attendu que nous désirons expérimenter la pierre 0, 5/8 à certains endroits sur nos routes. Les travaux désignés sont sur le Gosford-Sud (10 voyages de 0 5/8) incluant l'ensemencement et l'enrochement. Inclus également la rue de L'Anse (10 voyages de 0 5/8) l'ajout d'un voyage de 0 5/8 sur la rue Paradis.

Attendu qu'un cahier de charge pour la réparation de l'asphalte sur le chemin de la Montagne doit être préparé.

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu les directives à suivre pour effectuer lesdits travaux.

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent les travaux ci-haut mentionnés conditionnellement aux respects du budget 2016.

b) Réparation réseau d'aqueduc Route 161 Sud

Attendu que depuis plusieurs années il y a un problème de pression de l'eau potable dans une résidence.

Attendu que nous prévoyons un budget de 2 000.\$ pour corriger la situation

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu les directives à suivre pour effectuer lesdits travaux.

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent la dépense pour corriger la situation.

c) **Choix de matériaux pour les plates bandes aux deux extrémités du Village**

Attendu que le choix de l'aménagement de plates bandes sera fait en roches ou pierre.

Attendu que le budget est de 1500.\$

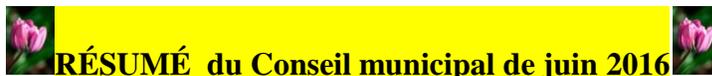
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent la dépense pour les deux plates bandes au montant de 1500.\$ Les Équipements Lemay a obtenu le contrat de gré à gré pour réaliser les travaux.

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

Proposé par Rémy Larouche à 20h40



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 6 juin 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Michel Dumont, M. Pierre Boisvert. M. Rémy Larouche et M. Serge Breton.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

27. Lecture et adoption de l'ordre du jour

28. Adoption du procès-verbal du mois de mai

29. Entériner par résolution la dérogation mineure de Jérôme Lavoie en 1995.

30. Correction de la résolution numéro 2015-07-125 au nom du programme (Programme Réhabilitation du réseau routier local. (V3275)

31. Gestion des boues

32. Service d'ingénierie régional, en partenariat avec la Ville de Victoriaville.

33. Vidange de la fosse au réseau sanitaire (coût 2500.\$)

34. Programme d'infrastructure communautaire Canada 150°
 35. Pose des ponceaux sur les chemins municipaux
 36. Échéancier proposé par AVIZO:

Préparation des plans et devis préliminaires	30 juin 2016
Commentaires de la municipalité	8 juillet 2016
Préparation des plans et devis définitifs	21 juillet 2016
Préparation de l'Appel d'offres	28 juillet 2016
Période de soumission	1 août au 20 août 2016
Octroi du mandat	5 septembre 2016
Réalisation des travaux	15 septembre au 15 octobre 2016
 37. La berce de la cocasse
 38. Demande de dérogation mineure 11, rue Paradis
 39. Demande de dérogation mineure 177, chemin du Lac Nicolet
 40. Offre de service réparation de fissures et asphaltage
 41. Demande d'Ham-Sud de circuler sur le rang de la Montagne
 42. Autoriser la dépense et le paiement des factures pour la fête nationale
 43. Lettre A.R.L.N
 44. Dossier roulottes et nettoyage de terrain
 45. 10 voyages de 05/8 rue l'Anse.
 46. Correspondance
 47. Comptes du mois
 48. Varia a)
 49. Période de questions
 50. Levée de l'assemblée
 - 51.
- 2. Adoption du procès-verbal du mois de mai**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mai 2016 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

3. Entériner par résolution la dérogation mineure de Jérôme Lavoie en 1995.

Attendu que M. Jérôme Lavoie avait présenté une demande de dérogation mineure pour installer un gazabo au même endroit où étaient installés ses meubles de jardin, en date du 8 juillet 1995.

Attendu que la recommandation du CCU était la suivante;

Suite à la demande de M. Jérôme Lavoie, d'installer un gazabo au même endroit que celui déjà existant où il y avait une table à pique-nique. Cette demande empiète sur la bande riveraine.

Il est unanimement résolu de recommander l'acceptation de cette demande aux membres du conseil municipal.

Attendu que cette demande avait été omise d'être inscrite au procès-verbal du conseil municipal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que les membres du conseil acceptent la recommandation qui avait été présentée par M. Jérôme Lavoie et recommandée par le C.C.U En date du 8 juillet 1995.

Que l'inscription soit faite au procès-verbal de la municipalité.

4. Correction de la résolution numéro 2015-07-125 demande au programme AIRRL (Amélioration du réseau routier local.

Considérant que nous avons fait l'inventaire des travaux à être réalisés sur nos chemins municipaux en 2015.

Considérant que M. Pierre Ramsay, inspecteur a reçu le mandat de préparer l'inventaire des travaux

Considérant que la municipalité désire se prévaloir de cette subvention représentant 50% des coûts pour l'exercice financier 2015-2016

Considérant que la demande a été présentée en 2015 au programme PIIRL n'étant pas sur le bon programme, il doit être transféré au programme réhabilitation du réseau routier local.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la municipalité accepte de présenter une demande d'aide financière au programme AIRRL (Amélioration du réseau routier local)

Que la municipalité accepte de payer 50% des coûts tel que prévu au programme du AIRRL (Amélioration du réseau routier local)

Que la demande de 2015 qui avait été déposée dans le programme (PIIRL) soit transférée au programme AIRRL (Amélioration du réseau routier local)

Que Thérèse Nolet Lemay, directrice générale est autorisée à présenter la demande et signer les documents au nom de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

5. Gestion des boues

La directrice générale a remis à chacun des élus les documents suivants : le modèle de règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout des municipalités et le document vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec .Les documents ont été remis dans le but de mieux se guider pour la prise de décision.

6. Service d'ingénierie régional, en partenariat avec la Ville de Victoriaville.

Attendu que nous avons reçu une offre de service avec la Ville de Victoriaville pour utiliser leurs services d'ingénierie selon nos besoins.

Attendu qu'une banque d'heure nous est proposée de 60 heures. Nous aurons la possibilité d'utilisé la banque d'heure choisie sur une période de plus d'une année, les heures non utilisées seront transférable dans l'année suivante si elle n'est pas utilisé.

Attendu que la priorité sera accordée aux premières demandes reçues, il est essentiel de faire connaître nos besoins dans les plus brefs délais.

Attendu que la banque d'heure choisie est celle de 60 heures au coût de 4 600.\$

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le conseil municipal accepte l'entente de service d'ingénierie avec la Ville de Victoriaville au coût de 4 600.\$ pour 60 heures de services. Les heures non utilisées seront transférables à l'année suivante.

7. Vidange de la fosse au réseau sanitaire (coût 2 500.\$)

Attendu que nous avons reçu deux (2) offres de services pour effectuer la vidange de la fosse au réseau sanitaire.

Attendu que la première offre de service nous a été remise par Gaudreau au tarif est de 4 976.50\$ plus les taxes.

La deuxième offre de service nous a été remise par Vacuum Boucher au tarif de 2 500.\$ plus les taxes.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens octrois la vidange de la fosse a la compagnie Vacuum Boucher au tarif de 2500.\$ plus taxes.

8. Programme d'infrastructure communautaire Canada 150^e

Considérant que la municipalité a pris connaissance de la possibilité de présenter une demande d'aide financière au programme d'infrastructure communautaire Canada 150^e.

Considérant que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire offrir à la population un aménagement sécuritaire et accueillant de son espace vert (aire de repos) situé au Lac Nicolet.

Considérant que c'est le seul endroit disponible pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens pour s'offrir un lieu de repos et pour pique-niquer en famille en bordure du Lac Nicolet,

Considérant que les amateurs de pêche, les amants de la nature peuvent aussi contempler le paysage magnifique.

Considérant qu'il est essentiel d'apporter une rénovation au local de la guérite par un agrandissement, l'installation de services sanitaires est une amélioration considérable pour l'environnement, sans passer sous silence l'installation de bancs et de table à pique-niques fabriqués de matériaux recyclés. Le branchement électrique de la guérite est aussi nécessaire.

Considérant qu'une évaluation des coûts prévus est de 40 000.\$ soit 50% serait payés par le projet et 50% par la municipalité.

Considérant que la municipalité accepte de financer le projet jusqu'à ce que les travaux soient réalisés et terminés.

Il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au programme d'infrastructure communautaire Canada 150^e.

Que la municipalité s'engage à payer 50% des coûts des travaux estimés à 40 000.\$

Que la municipalité autorise la directrice générale a signé tous les documents essentiels au nom de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

9. Pose des ponceaux sur les chemins municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer certains ponceaux sur nos chemins les plus urgents.

Considérant qu'il sera nécessaire de faire l'ensemencement en même temps que la réalisation des travaux.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens autorise les travaux les plus urgents ainsi que l'ensemencement.

10. Échéancier proposé par AVIZO:

Préparation des plans et devis préliminaires	30 juin 2016
Commentaires de la municipalité	8 juillet 2016
Préparation des plans et devis définitifs	21 juillet 2016
Préparation de l'Appel d'offres	28 juillet 2016
Période de soumission	1 aout au 20 aout 2016
Octroi du mandat	5 septembre 2016
Réalisation des travaux	15 septembre au 15 octobre 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte l'échéancier proposé par la firme Avizo jusqu'au 5 septembre 2016.

11. La berce du Caucase

La plante étant située sur un terrain privé la municipalité ne peut effectuer de travaux d'extermination ça ne relève pas de notre responsabilité.

La responsabilité relève entièrement du propriétaire du terrain.

12. Demande de dérogation mineure 11, rue Paradis

Attendu que M. Yves Béchar, conjointement avec Gestion Yves Lacourcière, ils ont présenté une demande de dérogation mineure pour effectuer des rénovations au bâtiment situé au 11, rue Paradis.

Attendu que la rénovation prévue consiste à augmenter le volume de la superficie de la résidence, mais n'augmente pas la dérogation actuelle.

Attendu que la rénovation est devenue nécessaire car le bâtiment est sans fondation et très âgé (désuet).

Attendu que cette demande s'adresse au numéro matricule 2376-02-0967, Rang 11 P 24

Attendu que les plans ont été remis aux membres du CCU pour en prendre connaissance.

Attendu que le Comité a pris connaissance de la demande et accepte la demande de dérogation.

Attendu que si cela est possible de pouvoir s'éloigner de la route ce serait apprécié, mais nous sommes conscients qu'il peut y avoir des embuches.

Attendu que d'autres cas similaires ont déjà été acceptés.

Il est unanimement résolu par le comité d'accepter cette demande et de suggérer au conseil municipal l'acceptation de la présente demande.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que les membres du conseil municipal acceptent la demande présentée par la succession Béchard/ Gestion Yves Lacourcière, les membres du conseil suggèrent s'il est possible de s'éloigner de la route cela serait grandement apprécié.

13. Demande de dérogation mineure du 177, chemin du Lac Nicolet

La présente demande est reportée par manque d'information légale.

14. Offre de service réparation de fissures et asphaltage

Attendu que nous désirons exécuter des travaux de réparation de fissures sur le Chemin de la Montagne.

Attendu qu'une compagnie Perma Route nous a offert un nouveau procédé pour effectuer la réparation au coût de 3.00\$ du pied linéaire. Le montant total qui est alloué pour effectuer les travaux est estimé à 20 000.\$ taxes incluses.

Attendu que le présent contrat est remis de gré à gré puisqu'il est inférieur à 25 000.\$ taxes incluses.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les travaux de réparation de fissures soient exécutés sur le chemin de la Montagne au coût maximum de 20 000.\$ taxes incluses.

14.B Asphaltage de la transition Chemin de la Montagne.

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'asphaltage sur la transition sur le Chemin de la Montagne.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que les travaux d'asphaltage soient faits sur la transition située sur le Chemin de la Montagne.

15. Demande de Ham-Sud pour circuler sur le Rang de la Montagne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise la demande de la Municipalité de Ham-Sud de passer sur le chemin de la Montagne pour effectuer le transport de pierre entre les deux municipalités.

16. Fête nationale autoriser les dépenses et paiement

Attendu que la mise en marche de cette activité engendre des dépenses.

Attendu que les activités sont financées par les dons, les subventions reçues et les surplus accumulés par les années ultérieures qui proviennent de cette activité spécifique.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité autorise les dépenses et les paiements de factures pour réaliser l'activité de la Fête nationale 2016 .

17. Lettre A.R.L.N

Attendu que Monsieur Denis Perreault a déposé une lettre dans laquelle y fait mention qu'il y a énormément de phragmites principalement sur le Chemin du Lac Nicolet entre le numéro civique 169 et 201 chemin Dupuis.

Attendu qu'il demande à la Municipalité de détruire cette plante envahissante.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité désire consulter le Ministère de l'Environnement avant de prendre une décision. Il faut également prendre en considération que cette plante est située sur des terrains privés.

18- Dossier roulottes et nettoyage de terrain

Attendu que l'inspecteur municipal s'est présenté à deux endroits spécifiques pour demander aux propriétaires concernées d'enlever une roulotte et de nettoyer les rebus autour de deux résidences.

Attendu que Monsieur Pierre Ramsay, inspecteur municipal est autorisé à émettre des avis d'infractions aux deux intervenants qui contreviennent au règlement # 232 portant le nom G-100.

Attendu que les articles 19 à 24 du règlement G-100 ne sont pas respectés.

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité autorise M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal à donner des constats d'infraction aux deux personnes concernées. Puisqu'ils contreviennent au règlement G-100.

19. Achat de 10 voyages de pierre 0 5/8 sur la rue L'ANSE

Attendu que l'achat de 10 voyages de pierre 05/8 est acheté pour a rue de l'Anse.

Attendu que le budget alloué est de 3000.\$

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité autorise la dépense pour une valeur totale de 3 000.\$

20. Correspondance

1. MRC Arthabaska Certificat de conformité règlement # 256
2. Offre de services électricien Karl Fortier
3. Tournoi de Golf Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska le 7 juillet 2016
4. Signalisation Kalitec
5. Location de scène mobile
6. Office des personnes handicapées «Semaine québécoise des personnes handicapées le 1^{er} juin»
7. Congrès de la FQM 29-30 septembre et 1^{er} octobre
8. Offre de services de Médicaux Services-Conseil- SST
9. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées le 15 juin
10. Adomag Revue en gestion des odeurs.

21. Comptes du mois acceptation

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de **87 968.41 \$** je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

COMPTE - CONSEIL du 6 juin 2016

Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.02 \$
Receveur Général du Canada (DAS)	1 150.25 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 954.79 \$
Alarme Bois-Francs inc. (contrat annuel)	165.56 \$
Ministre des Finances du Québec (renouvellement certificat)	111.00 \$
Le Groupe Publiforme (dépôt - enseigne)	6 000.00 \$
Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	11.50 \$
André Henri, maire	850.00 \$
Michel Prince, conseiller	329.50 \$
Christine Marchand, conseillère	329.50 \$
Rémy Larouche, conseiller	329.50 \$
Serge Breton, conseiller	329.50 \$
Michel Dumont, conseiller	329.50 \$
Pierre Boisvert, conseiller	329.50 \$
Sogetel (mai)	244.57 \$
Bell Mobilité inc. (mai)	77.37 \$
Buropro (mai)	535.87 \$
Claude Caron Avocat inc. (avril)	3 915.49 \$
Desjardins Sécurité Financière (juin)	1 033.01 \$
Desroches Groupe Pétrolier (mai)	597.44 \$
Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	413.91 \$
Gesterra (avril & mai)	5 642.58 \$
Groupe Environex (avril)	219.14 \$
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	453.55 \$
Hydro-Québec (salle municipale)	669.90 \$
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	171.39 \$
Hydro-Québec (éclairage public / avril)	244.36 \$

Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.48 \$
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.48 \$
Hydro-Québec (quai)	62.01 \$
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	509.66\$
Hydro-Québec (éclairage public / mai)	252.72\$
S.C.A. Ham-Nord (mai)	127.67 \$
Sogetel (juin)	247.05 \$
Avizo Experts-Conseils (plan intervention - suite)	862.31 \$
Beaudoin & Fils Serrurier enr. (clés)	8.00 \$
Chauffage J.N.F. inc. (fournaise)	195.40 \$
Comeau Technique Ltée (fournitures)	206.23 \$
Communication 1er choix inc. (fournitures)	103.37 \$
Garage A. Taschereau inc. (essence)	97.05 \$
Génératrice Drummond (entretien annuel)	425.41 \$
J.U. Houle Distribution (couverts sanitaires)	1 330.13 \$
Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements)	2 931.86\$
Les Pompes Garand inc. (débitmètre)	4 656.35 \$
Ministre des Finances (droits barrage)	129.00 \$
MRC Brome-Missisquoi (arbres)	960.27 \$
Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 458.72 \$
Presse Commerce (abonnement annuel / revues - biblio)	260.48 \$
Ministre des Finances (1er versement SQ / 2016)	37 515.00 \$
Total du salaire de la D.G. :	2 803.25 \$
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	5 314.81 \$
TOTAL :	87 968.41 \$

Varia

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

Proposé par Rémy Larouche à 20h55

Bonne vacances à tous!



INFORMATIONS



Message important aux propriétaires de chiens:

Avis à tous les propriétaires de chiens. Vous êtes responsable de vos bêtes vous devez les garder en laisse. Des plaintes ont été reçu au bureau municipal a ce sujet. Veuillez prendre note que si nous recevons d'autre plaintes a ce sujet nous aurons d'autre choix que d'aviser la S.P.A.

Merci de votre collaboration

AVIS IMPORTANT

Certains propriétaires utilisent leur nom pour faire passer des bateaux, seadoo, wakebord sans payer à la guérite.

Veillez nous aviser du nom de vos enfants.

Afin qu'ils puissent bénéficier du droit passage sans frais.

La protection du lac c'est pour tout monde!



Artistes & artisans recherchés

Vous faites de la peinture, du vitrail, du dessin, de l'artisanat, du scrapbooking ou toutes autres formes d'art (recettes) et vous voulez **exposer** et peut-être même vendre vos œuvres. Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 1^{er} octobre 2016** à la salle municipale entre **13h00 et 16h00**. Cette activité vous est offerte dans le cadre des Journées de la Culture. Vous devez **réserver votre espace avant le 16 septembre 2016** par téléphone au : **819-344-5171** (Sonía)

Sécurité & respect sur le bord des rives

Avec la venue du beau temps, les plaisanciers sont de plus en plus nombreux sur nos lacs. Il ne faut pas oublier les règles de civisme et de respect, envers les propriétaires riverains. Il faut donc respecter la distance et la vitesse tout près des rives.

Permis de feu



Les gens qui font du nettoyage de terrain et qui veulent brûler des branches doivent demander un permis à la municipalité. Le **permis est gratuit**, mais **obligatoire**. Vous devez faire votre demande à l'inspecteur municipal au **819-344-2297**. Des conditions sont à respecter telles que : l'indice de feu, la vitesse du vent, etc. Vous trouverez sur l'application de la Sopfeu les indices de feu connu à chaque jour sur votre territoire.

Préparez



vos



photographies



N'oubliez pas de prendre des **photographies**, pour notre prochain calendrier. (Le concours photo aura lieu en septembre prochain)

Elles doivent être de format paysage et expédié en taille réelle (haute résolution)

La date limite pour déposer vos photos est le 9 septembre 2016



REMERCIEMENTS

Sincère remerciement a M. Marc-Aurel Henri

Pour avoir participer a l'aménagement des rocailles de fleurs aux deux entrées du village. Les pierres sont une gracieuseté de la Carrière Saints-Martyrs.



Merci également à ceux qui s'occupent de les arroser!

REMERCIEMENTS

Nous désirons remercier très sincèrement les Compagnies



Pour le magnifique ameublement de parc
reçu en commandite
(2 tables de pique- nique ,
2 bancs de parc et
1 support à vélo)
Qui sont installés au quai municipal.

Mille fois merci!

MESSAGE IMPORTANT



Lieutenant Marco Harrison



Nous vivons actuellement une importante vague de vol de bateaux et pontons sur le territoire. À ce jour c'est pour près de 400 000\$ en valeur qui a été volé. Nous croyons qu'il s'agit d'un groupe très bien organisé qui sévit actuellement sur l'ensemble de notre territoire ainsi que sur les territoires limitrophes à notre MRC.

La façon d'opérer est pratiquement toujours la même, à savoir :

1. Un ou deux individus viennent faire de la reconnaissance dans le secteur des lacs soit en prétextant faire une recherche de chalet à vendre ou soit carrément en prenant des photos à partir d'un véhicule automobile. Les objets visés par les photos prises sont des remorques à bateau, des bateaux ou des pontons.
2. Par la suite soit la journée même ou dans les 2 jours qui suivent un vol se produit
3. Les vols se produisent durant la journée

J'aimerais que ce message soit diffusé au maximum de personnes ayant une résidence sur le bord de l'eau afin que des mesures préventives soient mises en place par eux.

Dans les mesures que l'on peut donner de notre côté il y a :

1. Ne pas se fier au fait que sa remorque soit attachée avec une chaîne et/ou qu'elle soit munie d'un cadenas barrant la « main ». Actuellement tous les vols comportaient ce genre de précaution et ça n'a pas suffi à freiner les voleurs. **La meilleure façon d'empêcher une remorque de circuler c'est de lui enlever au moins une roue.** Nous comprenons que cette mesure peut sembler extrême mais elle n'en demeure pas moins très efficace.
2. Éviter de laisser les clés à bord de votre embarcation et ce même si elles sont « cachées ».
3. Tenter d'aviser un voisin de confiance si vous devez vous absenter afin qu'il puisse jeter un œil chez vous durant votre absence.
4. Si vous constatez un véhicule inhabituel dans votre secteur et surtout si les agissements décrits ci-haut sont observables, prendre le plus de renseignements

possibles sur ledit véhicule tel la marque, le modèle, la couleur, la plaque d'immatriculation et contacter la police immédiatement.
Tous ensembles nous pouvons prévenir le crime.



Objet : **MOTOCYCLETTE**



Le motocycliste est un usager de la route vulnérable, car il a peu de protection et il est parfois difficile à voir. On constate toutefois depuis quelques années une diminution constante du nombre de victimes chez les motocyclettes.

FAITS

En 2014, au Québec :

- 41 motocyclistes sont décédés;
- 234 ont été blessés gravement;
- 1 485 ont été blessés légèrement;
- 1 760 au total ont été victimes de la route;
- 165 626 motocyclettes étaient immatriculées;
- Il y avait environ 490 000 titulaires de permis des classes 6A, 6B et 6C.

ACCIDENTS IMPLIQUANT UNE MOTOCYLCETTE

PRINCIPALES CAUSES

- La vitesse
- Le manque de visibilité du motocycliste
- L'inexpérience
- L'inattention ou la distraction, de la part des motocyclistes ou des automobilistes

- ENDROITS LES PLUS FRÉQUENTS

- Sur une surface sèche
- En milieu rural
- Sur un tronçon droit et plat
- Sur une route à deux sens, avec une voie par direction
- Hors intersection
- Dans une zone de 50 km/h

TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DES VICTIMES

- La proportion des conducteurs de motocyclettes impliqués dans un accident avec dommages corporels âgés de 45 ans ou plus s'est située à 49,2% en 2009. Ils ne sont toutefois par surreprésentés, puisqu'ils constituaient 65,4% des propriétaires de motocyclettes en 2014.
- De son côté, la proportion des conducteurs de motocyclettes impliqués dans un accident avec dommages corporels âgés de 24 ans ou moins s'est située à 14,1% en 2014. Ils sont surreprésentés, puisqu'ils constituaient 4,0% des propriétaires de motocyclettes en 2014.

CYCLOMOTEUR

En 2014, au Québec :

- 1 cyclomotoriste est décédé;
- 19 ont été blessés gravement;
- 507 ont été blessés légèrement;
- 527 au total ont été victimes de la route;
- 29 052 cyclomoteurs étaient immatriculés;
- Il y avait environ 16 000 titulaires de permis de classe 6D, dont 68% avaient 16 ans ou moins.

PLAN D'ACTION

Depuis mai 2010, pour obtenir un permis de conduire de la classe 6D, il est obligatoire d'avoir suivi la formation Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'un cyclomoteur.

Permis de conduire

CLASSE 6A, 6B ET 6C

Selon la cylindrée qu'il souhaite conduire, le motocycliste doit être titulaire d'un permis de conduire de l'une des classes suivantes :

- Classe 6A :
Toutes les motocyclettes;
- Classe 6B :
Cylindrée de 400 cm³ ou moins;
- Classe 6C :
Cylindrée de 125 cm³ ou moins

Bureau des relations avec la communauté

Sûreté du Québec
Poste Mrc Arthabaska
819-752-4545 .



Ouvert de 11h à 14h

**Tous les dimanches
jusqu'à la fin septembre**

Artisanat

Crème glacée maison

Produits de l'érable

Produits maraîchers

Produits de santé

Savons artisanaux

Etc.

Coop Notre-D'Ham

11 Rue Principale, Notre-Dame-de-Ham

À l'intersection de la route 161.

L'heure de fermeture peut être différente selon la température, l'inventaire et la disponibilité de l'exposant.

Projet route 116 » : une campagne percutante!



Un important projet de sensibilisation et de prévention en sécurité routière, une initiative du poste de la MRC d'Arthabaska, a officiellement été lancé le 31 mai à 10 h, au Carré 150 à Victoriaville.

Il s'agit d'une campagne percutante qui vise particulièrement les usagers de la route 116 entre Plessisville et Kingsey Falls. Chaque année sur ce tronçon de la 116, on dénombre en moyenne 250 collisions dont 7 d'entre elles sont mortelles ou avec blessés graves. Plusieurs utilisateurs différents, majoritairement des gens de la population locale, empruntent cette route : agriculteurs, cyclistes, motocyclistes, camionneurs, etc. Aussi, chaque année la circulation est de plus en plus intense.

Un comité local a été mis en place en février 2015 pour se pencher sur le problème et améliorer la sécurité des usagers de la route ainsi que le bilan routier. Ce comité regroupe des policiers des postes des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, des membres de la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Un plan d'action a rapidement été élaboré. Cinq principaux outils de sensibilisation ont été créés pour toucher directement la population locale :

- des panneaux, en bordure de la route 116 à l'endroit précis où ont eu lieu quatre collisions mortelles différentes, avec les visages de quatre victimes décédées au cours des dernières années;
- une [capsule vidéo](#) avec les témoignages très touchants de membres de la famille et de proches de ces victimes, ainsi qu'une [version écourtée](#) disponible sur le web;
- une [campagne Twibbon](#) sur les réseaux sociaux afin d'inciter les gens à s'engager à adopter des comportements responsables sur la route;
- un autocollant électrostatique à apposer sur un véhicule pour symboliser son engagement à adopter des comportements sécuritaires;
- un sac réutilisable avec un visuel qui fait réfléchir.

Ces outils seront utilisés par nos policiers et distribués au public au cours d'une campagne qui s'échelonnera sur les cinq prochaines années lors de différents événements (simulation de collision, conférences en prévision des bals de finissants, cours de conduite, etc.)

A SURVEILLER PROCHAINEMENT
Aménagement du parc de jeu



Tableau numérique pour les annonces.

2 : Tables de pique-nique, 2 bancs de parc et

1 support pour bicyclette.

Le tout devrait être réalisé au mois d'août 2016.

Petit jeu pour se détendre

E	E	O	A	B	M	A	S	H	M	O	A
D	E	R	M	A	M	B	O	E	E	G	V
R	R	E	C	E	L	M	N	E	L	N	A
A	R	L	N	S	O	U	M	N	L	A	J
L	U	O	T	E	E	R	A	I	I	T	O
L	O	B	U	T	A	R	Z	U	R	A	S
I	B	G	W	O	L	S	U	G	D	K	P
A	I	T	S	I	W	T	R	I	A	L	Y
G	A	V	O	T	T	E	K	B	U	O	L
E	D	N	A	B	A	R	A	S	Q	P	A
E	N	A	V	A	P	V	A	L	S	E	C

QUADRILLE,
GAVOTTE,
BOLERO,
SAMBA,
TANGO,

SARABANDE,
BIGUINE,
PAVANE,
MAMBO,
VALSE,

JAVA,
BOURREE,
GIGUE,
POLKA,
SLOW,

GAILLARDE,
CALYPSO,
TWIST,

MAZURKA,
MENUET,
RUMBA,

MOTS MÉLÉS
DANSE

PUBLICITÉ

DEGRANDPRÉ : Puits artésiens
Tel : 819-740-9110 / 1-888-797-3286
M. Samuel St-Pierre Directeur-général.

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)
Tel : 819-552-2044

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

ENTRETIEN GÉNÉRAL NOLETTE
TEL : 819-806-5892

ÉPICERIE DU COIN
TEL : 819-464-2829

LES DÉLICIES DU LAC
TEL : 819-464-5892

ORCHESTRE DUO ARMEL & LUCETTE
TEL : 418-458-2790

DANY LEROUX DÉCORATEUR
TEL : 819-464-2829